

Vos besoins	Votre urgence	Les solutions possibles	Vos contacts
Poursuivre l'activité	Continuer à commercialiser vos produits	La Chambre d'Agriculture, en concertation avec l'Etat, les collectivités et les autres opérateurs économiques recherche des solutions pour la mise en marché de vos produits	Haute-Marne: Gratielle EDMIE CONIL; SENCE Aurélie appui-covid19@haute-marne.chambagri.fr Aube: PULLIAT Manon appui-covid19@aube.chambagri.fr
	Recruter du personnel	La plate forme "des bras pour ton assiette" recense les demandes de personnels et les offres de travail - La réglementation habituelle du travail reste en vigueur	https://desbraspourtonassiette.wzi.farm/
Soutenir la trésorerie	Obtenir une aide directe	Financée par le Fonds de Solidarité, aide de 1 500 € pour les petites entreprises faisant face à une perte de 50% de leur chiffre d'affaires entre mars 2020 et mars 2019. Mesure reconduite en avril	Demandes à partir du 1er avril 2020 www.impots.gouv.fr
	Reporter les échéances sociales et fiscales	Fond de solidarité: Volet 2. Aide complémentaire pour les entreprises ayant au moins 1 salarié de 2000 à 5000 € selon le chiffre d'affaire	Demandes à partir du 15 avril 2020 https://pes-soutien.tpe.mccloud.fr/aides/#/aidestoe/connecte/F_FST_PE_V2/depot/simple
	Reporter les dépenses d'eau, électricité, gaz	Demande de reports de paiements de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés Depuis le 13/03/2020, report automatique jusqu'à nouvel ordre des cotisations exploitants dues à la MSA. Le report des cotisations salariales peut être réalisé sur demande	www.impots.gouv.fr www.msa.fr
	Reporter les échéances pour les approvisionnements	Demande amiable à réaliser auprès de vos fournisseurs d'eau, électricité et gaz	Vos fournisseurs
	Financer des liquidités	Demande amiable à réaliser auprès de vos partenaires économiques	Vos fournisseurs (coopératives, privés)
	En cas de refus bancaire	Prêt de trésorerie à demander à votre banque avec garantie BPI France (activité existante depuis au moins 3 ans). Prêt amortissable sur 5 ans maxi	Voir banque
Protéger le personnel et les compétences	Décaler vos échéances de prêts	Uniquement pour les sociétés commerciales: Prêt Rebond mini 10 000€ - Nécessite un partenariat financier	https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/prest-rebond-grand-est/
	Mettre en place le chômage partiel	Dispositif "Résistance" (Région GE). TPE avec 0 à 10 salariés. Avance de trésorerie de 5 à 10 000 € + prime d'activité forfaitaire secteur agri et agroalimentaire de 500 € / salarié	https://www.grandest.fr/besoin-de-financer-votre-tresorerie/#fondsresistance
Envisager l'avenir	Faire un diagnostic global pour prendre les bonnes décisions	Le salarié perçoit 70% de sa rémunération brute (84% du salaire net) - Demande à faire dans les 30 jours qui suivent la mise en activité partielle - Réponse de la DIRECCTE sous 48h - Remboursement de l'employeur avec un délai moyen de 12 jours	Votre conseiller bancaire www.mediateurdcredit.fr
	Dispositif REAGIR	Dispositif REAGIR	Haute-Marne: Marie DENYS mdenys@haute-marne.chambagri.fr Aube: Marc SCHREIBER marc.schreiber@aube.chambagri.fr

NB: le présent guide est établi sur la base des informations portées à notre connaissance. Elles sont susceptibles d'être réactualisées selon les évolutions de la situation sanitaire et la publication des textes d'application

Mise à jour du: 24/04/2020